

Une chorale pour mon école

Dispositif contingenté à 4 écoles de la Haute-Vienne
Prise de contact avec la CPEM avant le 5 juin 2023
Inscription dans ADAGE à effectuer avant le 16 juin 2023



LE PROJET

Description :

Ce projet qui s'inscrit dans le « Plan chorale » et concerne **4 écoles du département** a pour ambition de permettre à une école d'initier une chorale grâce à un accompagnement par une Dumiste dans le but de la pérenniser.

L'équipe pédagogique accèdera ainsi à une culture commune. Les séances de chant seront effectuées en alternance par la Dumiste (intervention tous les 15 jours) et par les enseignants. Le projet propose 18h à 20h par école selon l'effectif global.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) : MUSIQUE

Partenaires : Dumistes ; DRAC de Nouvelle-Aquitaine

Articulation avec un projet 2d degré : Non

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom) : A définir

Conseiller pédagogique référent : LECLERC Manuella

Classes, niveaux et effectifs prévisionnels : tous niveaux

Intervenants :

A définir en fonction du secteur géographique

KESCH Géraldine

ESPONA Véronique

BYSCH Linda

MATHOULIN Nathalie

DEL COURT Marion

Pour en savoir plus

Contact : manuella.leclerc@ac-limoges.fr



LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

L'enseignant(e) de la classe ou un enseignant référent au sein de l'école s'engage à prendre le relais et à faire répéter les enfants de manière à assurer la continuité du projet.

Pratiquer :

- Participer à des répétitions hebdomadaires
- Découvrir ses possibilités vocales
- Chanter collectivement

Connaitre :

Pour les élèves : maîtriser les réflexes vocaux pour bien chanter, s'approprier un répertoire. Le répertoire choisi en partenariat avec l'intervenante

Pour les PE : faire une 1^{ère} appropriation des gestes de la direction de chœur et renouveler le répertoire chanté

Restitutions envisagées :

A la fin de chaque projet, l'ensemble des classes participantes présentera le répertoire appris.

Étapes prévisionnelles :

Sur 1 à 2 trimestres en fonction des disponibilités des intervenants

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

- 4x20hx60 € = 4800€
- 2 IPE / PE

Ce qui reste à financer par l'établissement :

Les écoles ont la possibilité de compléter le volume horaire en faisant prendre en charge les heures supplémentaires par d'autres financements.